

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres : Monsieur Karim Boukhris, POP, rapporteur
Monsieur Alain Vaucher PLR
Monsieur Michael Othenin-Girard PS

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 octobre de 7h30 à 12h30 en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, assistante de direction, ainsi que des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s :

- Centre 115 : Mme Lara Zender (trésorière) pour le Parlement des jeunes
- Centre 124 : M. Vincent Schneider (responsable) pour les Affaires juridiques
- Centres 301 et 321 : Mmes Anouk Steiner (cheffe de service) et Rachel Montandon (adjointe à la cheffe de service) pour le Service communal de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le Service de santé et promotion de la santé et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le Service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Joanna Carrard (adjointe administrative, coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le Service de la jeunesse

115 – Parlement des jeunes

Bien que le comité n'ait pas pu organiser tous les projets en raison de la Covid-19, ils ont pu en compenser certains, notamment dans le cadre des élections.

Le budget 2021 global est réparti comme suit :

- CHF 1'500.- pour les frais de fonctionnement;
- CHF 7'200.- pour les projets internes;
- CHF 3'000.- pour les projets externes.

Avec l'expérience acquise lors de l'organisation des événements antérieurs, le comité a la volonté et la capacité d'en organiser à nouveau en 2021, tels qu'une Silent Party, des Shuffle, événements musicaux, Fast-down etc. En outre, il s'investit dans différents groupes de travail dans le cadre de pétitions ou motions afin de sensibiliser les jeunes à la politique, se positionnant également sur des projets qui touchent à la jeunesse, à l'instar du droit de vote à 16 ans. Ainsi, ils ont pu sonder des jeunes lors d'un appel à projet dans 10-15 classes ayant pour thème "Que manque-t-il à la Tchaux ?". Le fruit de ce travail pourrait être présenté aux nouvelles autorités en janvier.

L'idée de pouvoir rendre ces travaux publics lors d'une séance du Conseil général dans le cadre de la présentation des statuts du Parlement revus mérite d'être développée, évoque la cheffe du dicastère.

Les commissaires saluent l'enthousiasme du Parlement des jeunes, tout en se réjouissant des projets et échanges à venir.

124 – Affaires juridiques

Le nouveau responsable qui compte sur une solide expérience, notamment 6 ans en qualité de chef de service – avocat au service juridique de l'État, a pris ses nouvelles fonctions au 1^{er} mai dernier.

Le modèle précédent ayant démontré qu'il n'était pas des meilleurs au vu de la charge de travail et des dossiers complexes à traiter, la cheffe de dicastère indique que les conditions d'engagement et de fonctionnement ont dû être revues. Ainsi, au niveau comptable, le centre financier 124 Affaires

juridiques a été recréé alors qu'il était rattaché auparavant au centre financier de la Chancellerie, en tant que secteur juridique.

Actuellement, le responsable n'a pas de secrétariat, les travaux relatifs sont effectués par les services demandeurs. Son bureau est situé à la Chancellerie, ce qui favorise les synergies et permettrait, dans l'éventualité où les besoins administratifs augmenteraient, de réfléchir au partage d'un poste entre les deux services.

Concernant le budget pour le poste *Conseillers externes – Experts*, l'enveloppe de CHF 40'000.- sera consacrée aux cas très spécifiques, par exemple un avis de droit financier, ou lors d'une surcharge dans les dossiers. Un commissaire relève l'importance de pouvoir faire un bilan après une période de pratique afin d'étudier quelles sont les solutions les plus optimales, à savoir prestations externes ou internes. Il s'agira de pouvoir distinguer les coûts liés aux dossiers spécifiques et ceux liés au fonctionnement. Des pistes sont évoquées, telle qu'une ventilation différente pour les demandes particulières ou la comptabilité analytique.

Enfin, il est indiqué que le compte *Acquisition livres, ouvrages spécialisés* a été augmenté de CHF 1'000.- afin de pouvoir compléter la bibliothèque et procéder à la mise à jour indispensable d'ouvrages de référence. Le compte *Abonnement journaux, magazines* a été diminué du même montant. En effet, on retrouve de plus en plus les informations en ligne, à l'instar des arrêts du Tribunal fédéral.

301 – Office d'aide sociale

Engagée depuis janvier 2020 comme chargée de mission à 30% pour le service, la cheffe de service actuelle a fait le choix de postuler suite au départ de l'ancien chef. Auparavant, elle dirigeait le Guichet Social Régional Littoral Ouest (GSLO), 3^e plus grande entité du Canton après Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. C'est ainsi qu'elle a pris ses nouvelles fonctions au 1^{er} juin.

L'adjoite qui a intégré le service en juin 2019, présente également brièvement son parcours professionnel, notamment en lien avec la gestion financière ou administrative au sein de diverses entités (Canton et sociétés privées).

Il est indiqué que l'augmentation des charges salariales est due à la création de plusieurs postes pour la sécurisation du service (50% collaborateur administratif, 70% collaborateur contentieux, 70% assistante administrative), hausse à pondérer avec celle de CHF 200'000.- enregistrée au compte *subvention des cantons et concordats*. En effet, en fonction du nombre de dossiers et d'assistants sociaux (AS), un quota est calculé pour le travail administratif. Jusqu'à présent, le service était en- dessous de ce quota, ce qui a engendré du retard dans la saisie des recettes. À relever que le secteur administratif a repris toute la gestion des frais médicaux et qu'il s'agit de 16'000 factures annuelles à contrôler, les bénéficiaires ayant l'obligation de s'assurer auprès d'Assura.

Avec les récents engagements, à savoir :

- celui de la chargée des procédures internes et formation à 60% en juillet 2020 qui compte sur une solide expérience cantonale en matière d'expertises et
- celui de la cheffe d'office des AS à 100%, qui a travaillé également au GSLO

tout est mis en œuvre pour harmoniser les pratiques. En outre, la personne en charge du contentieux (poste CDMax jusqu'à fin 2021) s'occupe de toute la gestion de ces dossiers, notamment des questions liées au paiement des doubles loyers qui doivent être traitées rapidement en raison des délais de prescription. Le Service pourra également compter durant quelques mois sur les compétences d'une personne qui se verra ensuite rattachée au Service des finances.

Au niveau des délais concernant les demandes de subsides pour les caisses maladie, le Guichet social régional (GSR) se charge de remplir les formulaires ad hoc qui sont ensuite analysées par l'Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM). Le délai de remise à l'OCAM par le guichet est d'environ deux semaines, ce qui interpelle un commissaire qui fait état de délais bien plus importants.

Concernant les allocations de résidence budgétisées en diminution, il est cependant indiqué qu'à compétences égales, la priorité est donnée aux personnes domiciliées à La Chaux-de-Fonds. Depuis le début de l'année, dix nouveaux AS ont été formés par la cheffe de service qui seront ensuite suivis par la cheffe d'office. Actuellement, le nombre de dossiers attribués à chaque AS est de 95 à 98 (base cantonale = 80 à 120 dossiers). L'idéal serait d'arriver à 85 dossiers car en réalité, les AS traitent bien plus de dossiers. En effet, lors de maladie ou de l'entrée en fonction de nouveaux AS, la totalité des dossiers ne peut leur être attribuée. De plus, certains dossiers de bénéficiaires nécessitent d'être revus plus particulièrement. Par rapport aux recrutements d'AS, à noter qu'il est difficile actuellement de recruter des AS bénéficiant d'expérience. Ainsi, le service a engagé des AS sortant de formation. Quand bien même, les exigences sont là et les nominations après le temps d'essai de 6 mois se font sur la base d'un travail de qualité.

Comme indiqué dans les remarques, le compte *prestations de services de tiers* budgétisé à CHF 68'000.- comptabilise une partie des coûts liés au contrat établi avec l'entreprise de sécurité NSA pour réguler les visiteurs dans le respect des mesures Covid-19. La présence d'un agent proche des réceptions de l'office social et de l'agence AVS/AI (suite au récent déménagement à la rue du Collège 9) rassurent aussi bien les collaborateurs que les visiteurs, permettant de réduire les problématiques d'esclandres et de violence. À terme, une réflexion sera menée pour la sécurisation de ces lieux de manière pérenne.

Concernant le différentiel de CHF 66'702.- entre les comptes 2019 et le budget 2021, il est rappelé qu'il concerne le coût de l'audit mené au sein du SCAS. S'agissant du *compte 31810010 Pertes sur débiteur* chiffré à zéro, un commissaire estime qu'il serait important de pouvoir donner une fourchette du montant ou alors à tout le moins comptabiliser CHF 1.- symbolique dans ce compte. Bien qu'actuellement le résultat ne puisse être chiffré, l'adjointe indique que le montant qui sera mis à la charge de la Ville par la facture sociale en 2021 sera revu à la baisse pour les prochains exercices. Pour ce qui est de l'audit, la cheffe du dicastère explique qu'il fait l'objet d'une procédure et que la Ville n'a par conséquent pas le droit d'en disposer librement. Malgré les allégations parues dans la presse, il ne s'agit donc pas d'un refus d'accès de sa part ou d'un manque de transparence, mais bien d'une contingence liée à la procédure découlant de la Commission de la protection des données et de la transparence des cantons du Jura et Neuchâtel. Dans ce dossier, la Ville se réserve en outre le droit de porter plainte pénale pour violation du secret de fonction.

La variation importante entre le budget 2021 et les comptes 2019 au compte *fournitures et matériel de bureau* s'explique par les commandes effectuées "en gros" par le service. En 2021, il s'agira d'équiper tous les nouveaux postes de travail de fournitures de bureau (timbres dateurs) etc. Pour ce qui est des équipements informatiques, sur le même principe, tous les appareils multifonctions seront changés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). À noter que les imputations liées à ce domaine ne sont pas comptabilisées dans le centre du SCAS, mais au SIEN. Concernant le budget de CHF 5'000.- au compte *Frais d'impression, photocopies*, il pourrait être réduit à CHF 2'500.- comme chiffré dans les comptes 2019 car il s'agit principalement des frais liés aux cartes de visites.

Enfin, il est indiqué qu'en raison des nouveaux postes créés et des besoins accrus de bureaux, le service a dû faire faire des aménagements et travaux. Ainsi, trois bureaux ont pu être recréés dans leurs locaux. Toutefois, le prochain déménagement du Service des sports, situé actuellement au deuxième étage de la rue du Collège 11, leur permettra de disposer de nouvelles surfaces dès 2021.

311 – Centre santé sexuelle – Planning familial

Pour pallier l'augmentation des consultations (+ 100 sur 1200 annuelles) suite au déménagement à Serre 14, l'équipe (1.5 EPT) a pu augmenter son taux de travail 0.15 EPT en 2020. Cette hausse est partiellement compensée par un soutien financier unique et supplémentaire du Canton de CHF 10'000.- (garantie de déficit) en 2020. Au niveau du budget, à noter que le Canton subventionne à raison de 50%. Sur les 50% restant, Le Locle subventionne 25% et la Ville prend en charge le 75% restant. Actuellement, des discussions sont en cours avec le Canton car ce dernier souhaite définir un concept commun en matière de santé sexuelle avec les trois prestataires (planning familial (PF) Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualités Neuchâtel) en vue d'une révision des contrats de prestations. À ce stade du projet, les conseillères communales concernées travaillent étroitement sur ces questions, notamment dans le but d'une meilleure reconnaissance des missions effectuées en matière de santé de leur centre respectif et de leur financement dans le dispositif en général.

Enfin, il est indiqué que malheureusement, la gynécologue qui assurait une présence au Centre à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines a mis un terme à son mandat pour la fin février 2021. Malgré de nombreuses démarches pour un remplacement, les recherches n'ont pas abouti. De nouvelles solutions sont étudiées afin de pouvoir continuer à effectuer les frottis ou prescrire les ordonnances de contraception. Ses honoraires étaient comptabilisés dans le compte *Honoraires médecins dentistes* pour CHF 16'000.-.

321 – Participation aux institutions sociales

En raison du modèle d'affaire qui a évolué, des adaptations obligatoires découlant de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle amèneront le Service à renforcer dès 2021 la dotation relative au secteur CISP (actuellement 0.8 EPT à l'interne). Dès lors, la Ville a dénoncé la convention qui la lie à Job Service pour la fin juillet 2021 et les prestations seront internalisées au sein du service, ce qui équivaudra à 1.5 EPT. Les chiffres et la remarque y relative seront corrigés dans la prochaine version du budget.

Le compte *Subv. organisations bnl – Prêts* enregistre le prêt sans intérêt accordé à la Coquille lors de l'achat de l'immeuble.

À relever que le fonds de la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguelly a été alimenté de CHF 80'000.-.

Enfin, il est indiqué qu'au niveau de l'aide sociale, le Canton ne prévoit pas une hausse énorme liée à la Covid-19 en 2021, mais que 2022 pourrait avoir des répercussions importantes.

482 – Centre de santé scolaire

La baisse enregistrée au niveau des charges de personnel est due au départ à la retraite anticipée de la responsable du Centre de santé scolaire à fin 2020, dont la rente pont a pu être financée. L'assistante administrative promue au poste de responsable du Centre de santé scolaire prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2021. Après avoir suivi diverses formations, elle se chargera de gérer la partie gestion de projets du centre et le budget. La partie médicale sera quant à elle assurée par deux infirmières et le chef de service. Cette réorganisation permet de travailler dans la durée, de donner un autre souffle et de poursuivre les activités principales que sont la prévention santé. Il est indiqué que les missions dévolues au service ont évolué ces dernières années avec une diminution des actes médicaux (contrôle, pesée, taille, etc.) au profit d'autres programmes ou outils de promotion de la santé qui ont triplé. Pour rappel, l'Arrêté cantonal de 2015 concernant la santé scolaire a été basé sur le projet pilote mené par le Centre de santé scolaire de notre Ville.

Durant la période de fermeture des écoles liée à la Covid-19, le centre était également fermé, ce qui a permis d'effectuer le contrôle des 120 pharmacies des écoles. Le chef de service a travaillé en qualité de président de l'EMCC Covid-19 des Montagnes et à ce titre, a été très occupé.

483 – Centre d'orthophonie

En préambule, le chef de service évoque la situation liée à la centralisation des formations continues au Service des ressources humaines (SRH) ainsi que la baisse du montant dévolu. Cette décision de réduire les formations continues à CHF 200'000.- pour tous les services de la Ville est préoccupante. En outre, certaines formations sont obligatoires et certifiantes,

à l'instar de celles qui doivent être suivies par les orthophonistes.

La décision est défendue par la cheffe du dicastère qui explique que le montant calculé comprend toutes les formations obligatoires. Cette centralisation devrait par ailleurs garantir une meilleure égalité de traitement au sein des services. S'agissant de la répartition des coûts entre employeur/employés, les formations font l'objet d'une analyse du SRH, et en fonction des cahiers des charges et des besoins des services, les coûts peuvent être totalement ou partiellement pris en charge. Dans tous les cas, une convention entre le collaborateur et la Ville est établie.

Pour ce qui est du budget de CHF 12'700.- qui avait été budgétisé pour les orthophonistes, la responsable indique que chaque EPT a un budget annuel de CHF 1'000.- pour suivre au minimum 18h de formation obligatoire stipulée dans le code de déontologie de l'ARLD (Association romande des logopédistes diplômées). L'orthophoniste-logopédiste doit développer ses compétences et connaissances par une formation permanente logopédique et interdisciplinaire en se tenant au courant de l'évolution de la profession et des progrès scientifiques en rapport avec le langage et sa valeur psychodynamique et sociale. Ainsi, certains traitements ne peuvent être facturés à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) que si l'orthophoniste a pu se former au préalable (exemple actuel dyscalculie) et est en mesure d'utiliser des tests spécifiques et, ensuite, un traitement adéquat et en phase avec les nouvelles théories scientifiques. Une diminution de ces formations aurait aussi un impact direct sur l'offre que peut présenter le Centre d'orthophonie en matière de pathologies. En tant que service public le Centre d'orthophonie se doit de répondre à toutes les demandes de la population en matière de troubles du langage. Les remboursements de ces formations se font en fin d'année sur le principe de l'annualisation du taux de travail. Ces décomptes sont scrupuleusement analysés et validés par la responsable de Centre et ceci aussi en fonction du besoin de spécialisation.

Pour ce qui est de la facturation pour la période impactée par la Covid-19, allant de mars à juin durant laquelle le Centre était fermé, seule la moitié des traitements ont pu être facturés, soit CHF 50'000.-. Ils ont été dispensés par télétravail (skype, zoom, face time, téléphone.) et bien que le volume de travail était plus important, l'OES n'a pas pris en charge le différentiel. Au niveau du centre, aucune prestation n'a été facturée aux parents, ce qui représente CHF 2'000.-.

En réponse à un commissaire concernant l'urgence en orthophonie, il est indiqué qu'avant la fermeture il y avait environ 60 enfants en liste d'attente. Le paramètre de l'urgence n'a pas été utilisé pour maintenir le centre ouvert durant les mois de mars à juin. D'ailleurs, l'urgence en orthophonie est très difficile à définir.

Enfin, à futur, le centre devrait pouvoir emménager dans les locaux loués à la clinique de la Serre 14, dont le bail a été résilié. Ainsi, l'entier du Service santé et promotion de la santé sera basé dans un même immeuble.

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service indique que ce budget a fait l'objet de quelques augmentations dans les biens, services, marchandises (BSM) des centres respectifs. Le centre 525 enregistre une hausse au niveau des charges salariales suite à l'engagement d'un agent technique en CDMax d'une durée de deux ans (départ en 2015 qui n'avait pas été remplacé).

S'agissant des recettes budgétisées liées aux infrastructures sportives (locations-entrées), elles ne tiennent pas compte de la problématique de fermeture ou de fréquentation qui pourrait résulter de la Covid-19. En 2020, lors de la fermeture des installations sportives en mars dernier, le principe suivant a été appliqué : prolongation de la durée des abonnements et facturation des locations au prorata des mois utilisés. D'autres demandes ont dû être traitées de manière particulière en fonction de l'utilisation partielle des installations. En parallèle, l'adjointe et les collaborateurs ont dû travailler sur les plans de protection complexes avec les associations ou les écoles.

Pour ce qui est des subventions, celle de CHF 4'000.- pour le projet O-Finder de l'Association neuchâteloise de course d'orientation (ANCO), inauguré en 2020, représente les frais annuels de licence et de la maintenance de l'application. Comme pour d'autres soutiens, le Service a établi une convention avec l'association (durée 5 ans) qui permettra de faire le bilan sur la base des statistiques qui seront récoltées. Le Club de tennis de table, passé en ligue A, s'est vu octroyer une subvention de CHF 1'000.- et les matches ont été déplacés de Bellevue à la Halle Volta.

Au niveau des *formations métiers* enregistrés au compte 309 000 00 qui ont été centralisées au SRH, les formations obligatoires et qualifiantes, telles que celles pour les gardes-bains (brevet tous les ans) seront maintenues.

Le Service accueille et forme au sein de ses bureaux administratifs depuis quelques années un-e apprenti-e, généralement en deuxième année d'apprentissage. Les données liées à la *contribution formation duale/apprentis* sont complétées par le SRH.

Enfin, bien que l'enveloppe dédiée aux subventions puisse paraître insuffisante pour une ville telle que La Chaux-de-Fonds, il est indiqué que le soutien aux clubs s'effectue essentiellement par le biais de subventions indirectes, consistant à des mises à disposition des infrastructures à des prix attractifs. Ainsi, si certains clubs ne se rendent pas toujours compte des ressources humaines ou financières que cela représente, ces dernières sont importantes. Aussi, le Service s'est attelé à les chiffrer récemment. Ces travaux seront présentés lors d'une séance de la Commission des sports et permettront d'élargir la réflexion pour définir des critères d'attribution cohérents.

Les commissaires sont convaincus de la nécessité de valoriser ce soutien et appuient ces travaux. À ce titre, une comparaison avec d'autres villes serait intéressante et ils évoquent des pistes possibles pour mieux valoriser ce soutien, telles que par exemple des conventions indiquant le soutien financier d'une part, et les prestations d'autre part.

L'objectif visé est de pouvoir présenter un rapport sur la politique sportive et un plan d'action en 2022, soit avant le départ à la retraite du chef de service.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Ce centre enregistre peu de modifications, hormis CHF 15'000.- pour le compte *Locations salles-terrains-installations* qui concernent la location de la piscine de Numa-Droz imputée au centre 524.

Le compte *Imputations internes* enregistre des variations en raison de nouvelles imputations internes effectuées au sein des services. Par rapport au compte *Honoraires gérance PA* de CHF 4'200.- contre CHF 300.- en 2020, cela concerne la gestion des garages souterrains loués (PF) et les montants sont chiffrés par la gérance communale. S'agissant de l'entretien des véhicules et des équipements, le service dispose de compétences qui lui permettent de réparer à l'interne certaines pannes. Lors de l'utilisation du garage et/ou de prestations de la voirie, les coûts sont néanmoins facturés. Un commissaire estimerait intéressant d'y voir figurer une remarque ou le coût moyen sur les cinq dernières années.

S'agissant des investissements, on y retrouve le budget relatif à la rénovation du Centre sportif des Foulets qui fait actuellement l'objet d'un recours de riverains auprès du Canton. Les vestiaires des arbitres du Collège de la Charrière sont inexistants, ce qui est très problématique. Le projet sera mené en collaboration avec le SBL.

524 – Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Hormis les recettes de CHF 15'000.- enregistrées pour la location de la piscine, il est relevé que les postes restent stables. Le compte *Alarmes, surveillance* enregistre les frais liés à la surveillance de Numa-Droz par une entreprise de sécurité de la place. Les rondes effectuées aux abords de l'installation font l'objet d'un rapport hebdomadaire et ont un effet dissuasif; elles ont permis de réduire les vols ainsi que le vandalisme. Ces rondes seront maintenues pendant un certain temps et sont également étendues sur le site des Mélèzes pour les patinoires durant la saison hivernale ~ 6 mois et ceci quotidiennement.

Pour ce qui est de la réfection des joints de la piscine des Arêtes datant de 1984, il est rappelé que suite à l'abandon du projet de centre aquatique, l'entretien de l'installation a dû être renforcé; ces travaux constituant la dernière étape de remise en état des plages et du bassin de la piscine. Enfin, il est relevé que la piscine de Numa-Droz de 1974 a bien vieilli mais certains instruments sensibles dans le domaine de la filtration (ozonateur, chloration, détecteurs divers, ventilation) arrivent en fin de vie et devront être remplacés dans les prochaines années

525 – Piscine, patinoires des Mélèzes

Le compte Achat *Machines-Appareils-Véhicules-Outils* budgétisant un montant de CHF 10'000.- permettra de réparer ou remplacer des machines de nettoyage et/ou d'entretien vieillissantes. L'utilisation de ces dernières est intensive et le chef de service a souhaité anticiper les problématiques liées aux pannes. En effet, tout dépassement devant être compensé, ce compte correspond ainsi mieux à la réalité du terrain.

Concernant les recettes *Locations salles-terrains-installations* estimées à CHF 73'000.- et qui totalisent dans les comptes CHF 60'875.28 un commissaire se questionne sur le montant inscrit qui lui semble surévalué.

Enfin, il est précisé que le crédit de CHF 170'000.- relatif à l'éclairage LED de la patinoire est obligatoire au vu de l'état actuel de ces rampes et pannes consécutives. À noter qu'elles seront réutilisables lors de la rénovation plus globale de la patinoire extérieure. La rénovation complète de la piscine et le crédit d'étude de rénovation patinoires et centrale énergétique n'appellent pas de remarques particulières.

550 – Service de la jeunesse

En préambule, le chef de service indique que le Service a continué à fonctionner pendant toute la période de semi-confinement.

Au niveau de l'accueil extrafamilial, ils sont passés par des étapes de fermeture des structures et du maintien de l'accueil d'urgence durant le semi-confinement, réouverture et adaptation de l'accueil parascolaire lors de la reprise de l'enseignement présentiel, avec un accueil supplémentaire organisé lorsque les classes fonctionnaient encore en demi-groupes (accueil

étendu depuis le 25 mai). Les échanges avec les parents ont été nourris, notamment du fait de l'incertitude pour beaucoup d'une reprise ou non de leur activité professionnelle (travailleurs en RHT), avec de ce fait un taux d'occupation réduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne le secteur d'animation socioculturelle, une enquête auprès des parents et des jeunes pour connaître leurs besoins pendant la période de semi-confinement a permis la mise en place de deux blogs, un pour les plus jeunes et un pour les adolescents, et la distribution de kits de bricolage aux familles pendant le semi-confinement. En juin, les animateurs et animatrices ont effectué des tournées dans les quartiers (3 après-midis par semaine en moyenne) pour aller au contact des jeunes. Un programme d'activités durant 4 des 6 semaines des vacances d'été a été assuré et le Service a obtenu un financement extraordinaire du Canton pour soutenir ces activités. La carte vacances, pour les 12-17 ans, a également connu un succès important avec 491 cartes (contre 314 l'année précédente), avec un prix ramené à CHF 20.- au lieu de CHF 25.-.

Financièrement, pour 2020, il y aura moins de recettes, puisque la part parentale n'a pas été payée durant le semi-confinement et que le taux d'occupation était moins élevé jusqu'à l'été en tout cas (environ CHF 450'000.-). La baisse des charges (nourriture etc.) ne compensera pas totalement cette baisse.

S'agissant du budget 2021, pour les trois centres, les montants de biens, services et autres charges d'exploitation restent très proches du budget 2020.

Le compte *Prestations de service de tiers* de CHF 35'000.- enregistre les frais du programme Alterconnexion, qui consiste à aider des jeunes en voie de désaffiliation par un programme de mentorat, en travaillant en collaboration avec d'autres partenaires actifs dans les Montagnes neuchâteloises (Service d'éducation de rue, Centre de loisirs et d'animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (Le Locle), Job Service). Il est aussi prévu de mettre rapidement en place un projet de petits jobs pour les 13-17 ans. Inspiré d'un programme fonctionnant dans un centre d'animation socioculturelle de Bevaix, qui a donné de bons résultats, le projet pressenti est le fruit d'une collaboration avec d'autres acteurs des Montagnes, tels que le Service de rue ou le CLAAP, au Locle. Il est indiqué que le Service

fonctionnera en tant qu'intermédiaire et rencontrera dans ce cadre les deux acteurs, mais que la signature se fera entre le jeune et l'employeur. Il fournira entre autres les modèles pour le contrat.

Les commissaires estiment que le projet est intéressant dans le sens où il permet au jeune d'élargir ses expériences, et éventuellement d'obtenir un certificat ou une attestation. Une collaboration pourrait éventuellement être étudiée avec la Jeune Chambre Internationale des Montagnes Neuchâteloise qui traite aussi avec les jeunes en vue de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

Au niveau du transfert des formations métiers au SRH et baisse de l'enveloppe, le chef de service fait part de ses craintes (formations obligatoires, cours de mise à niveau, valorisation, reconnaissance et fidélisation du personnel).

Enfin, il est indiqué qu'au niveau des investissements, un projet de rénovation de la grande salle du rez-de-chaussée de la rue de la Serre 12 datant de 1980 est prévue. Celui-ci comprendra l'enveloppe (la façade), la toiture et la salle avec une mise aux normes électriques et les sanitaires avec un WC pour personnes à mobilité réduite. Cet investissement est budgétisé dans le centre du Service des bâtiments et du logement (SBL) à hauteur de CHF 700'000.-.

551– Accueil parascolaire

Les Tables de midi ouvertes à la rentrée 2019 fonctionnent bien et sont pratiquement pleines cette année.

Les CHF 11'000.- budgétisés au compte *Élimination des déchets* concernent les restes de nourriture qui ne peuvent être compostés en raison de produits carnés. L'entreprise Meister qui les récupère les transforme en gaz.

552 – Accueil préscolaire

Les chiffres du compte *Subventions aux entreprises privées* ont été adaptés par rapport à l'augmentation du prix journée dans plusieurs structures privées subventionnées, ainsi que l'adaptation (non effectuée en 2019) suite à la création de 16 places aux crèches "Au clair de lune" et "Ma crèche sous les étoiles".

Le rapporteur de la sous-commission
Karim Boukhris